

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	073	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	5.2	Fonctionnement des assemblées

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Publique ordinaire du **12 septembre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, M. Marc DUGROS, Mmes Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. André GALOIX  
M. Frank GOBBATO  
Mme Françoise LACAPERRE  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSSI  
M. Frank GOBBATO à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Valérie MANISSOL

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet : Décisions adoptées par Monsieur le Maire du 20 juin au 26 juillet 2022**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 octobre 2021, Monsieur le Maire informe des décisions prises du 20 juin au 26 juillet 2022.

NUMERO	DATE	TITRE
2022.74	20.06.22	La Commune a décidé d'attribuer à Monsieur Pierre CABIRAN domicilié, Route de Condom – 32700 Lectoure, une concession de 1 m <sup>2</sup> au columbarium du cimetière SAINT-GERVAIS d'une durée de 50 ans à compter du 20/06/2022, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 600 €.
2022.75	23.06.22	La Commune a décidé de signer avec Monsieur Christian BARRETO, Président de l'association « Music Calmant » sise 2, rue des Saudines à CARCANS (33121), un devis pour l'animation musicale de la soirée du 13 juillet 2022, pour un montant de 1 000 € TTC.
2022.76	28.06.22	La Commune a décidé de signer avec la Société SARL CARS TEYSSIE, sise Z.I. de Naudet à LECTOURE (32700), un devis pour le transport des élèves des écoles et collèges de Lectoure à la piscine du camping du lac des 3 Vallées durant la période du 7 au 30 juin 2022 selon un planning défini à l'avance. Le coût de la prestation s'élève à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 115 € TTC l'aller/retour avec un autocar de 22 places,</li> <li>- 125 € TTC l'aller/retour avec un autocar de 33 places</li> <li>- et à 135 € TTC l'aller/retour avec un autocar de 53 places.</li> </ul>
2022.77	7.07.22	La Commune a décidé de signer avec Madame Stéphanie BOURDALLE – 32350 ORDAN-LARROQUE un contrat de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché de travaux de rénovation des vestiaires de football, pour un montant global de 3 677 € HT. Le montant de la mission est de 3 570 € HT et le montant des frais de déplacement est de 108,80 € HT.
2022.78	8.07.22	La Commune a décidé d'attribuer à Madame Ghyslaine TORCQ domiciliée 9, rue de Plateau à LECTOURE, une concession au cimetière SAINT-GERVAIS de 4m50, d'une durée de 50 ans à compter du 07/07/2022, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 1 125 €.
2022.79	19.07.22	La Commune a décidé de signer un contrat avec M. Magyd Cherfi, auteur, domicilié 11 avenue Jean Zay 31200 Toulouse, définissant les conditions dans lesquelles aura lieu son intervention du 24 juillet 2022 dans le cadre de l'organisation du « Festival Lectoure à Voix Haute » à Lectoure. Le coût global de la prestation s'élève à 445,86 € TTC.
2022.80	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au lieu-dit « Lescharties » (AI 211) appartenant à Mme Christine CHEBRE proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.
2022.81	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 103 Rue Alsace Lorraine (BY 177 - 179) appartenant aux Consorts CACHIN proposé par Maître Corinne PODECHARD.
2022.82	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au 63 Rue Nationale (CK 253) appartenant à Mme Martine FOURTEAU épouse AZZINI proposé par Maître Marc GAUTHIER d'AUNOUS de ROQUEBRUNE.
2022.83	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au 10 Rue du 14 Juillet (CK 141) appartenant à M. Jean-Baptiste GALLET proposé par Maître Laurent ALEAUME.

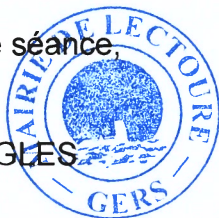
2022.84	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis 40 Rue des Frères Danzas (CK 538) appartenant à M. Jacques GOUZENNE proposé par Maître David BOUYSSOU.
2022.85	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au 16 Rue Alsace Lorraine (BY 429) appartenant à l'Indivision SOTOM proposé par Maître Corentine ROUX-QUEMERE.
2022.86	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au 70 – 72 Rue Nationale (CK 932 - 933) appartenant à M. Alain MARSAN proposé par Maître Corentine ROUX-QUEMERE.
2022.87	21.07.22	La Commune a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien sis au 25 – 27 Rue René Antichan (CK 897 – 898 – 899 – 900 - 901) bien appartenant à Mme Florence SCALABRE proposé par Maître Corentine ROUX-QUEMERE.
2022.88	25.07.22	La Commune a décidé de confier à la société SAS Ateliers ALGAYRES, 2686 Route de Moissac – 82 100 CASTELSARRASIN, la fourniture des bâches pour recouvrir les bassins de la piscine pour un montant de 12 256,20 € TTC.
2022.89	26.07.22	La Commune a décidé de confier à la Société LEBLANC Illumination, 6-8 rue Michael Faraday, ZI Sud - 72 027 LE MANS Cedex 2, la fourniture de matériels et décors de Noël pour un montant de 9 990,32 € TTC.
2022.90	26.07.22	La Commune a décidé de confier à la Société LEBLANC Illumination, 6-8 rue Michael Faraday, ZI Sud, 72027 LE MANS, la fourniture de matériels et décors de Noël en location pour un montant de 9 993,70 € TTC par an soit 29 981,10 € TTC sur la durée du contrat
2022.91	26.07.22	La Commune a décidé de confier à la Société SAS ROCQUES ET LECOEUR, la fourniture de matériels (une tondeuse frontale avec bac de ramassage, un plateau de coupe et un aspirateur) pour l'entretien des terrains de sport et de la voirie, pour un montant de 68 274 € TTC.

**le Conseil Municipal** prend acte de la communication

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Loïc DÉSANGLES



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 SEP. 2022**